DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N° 2026/222 **OBJET: Autorisation d'occupation du domaine public rue de la Tour : prolongation.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU la Code de la Voirie Routière,

VU la demande de prolongation de la Société BREBAND ET FILS en date du 25 novembre 2026,

ARRETE

Article 1er: La Société BREBAND ET FILS est autorisée à placer un engin de levage et un camion au 104 rue de la Tour 74550 Perrignier, pour procéder à la réfection de la couverture et isolation de la toiture, jusqu'au mardi 15 décembre 2026 inclus.
La circulation sera partiellement interdite rue de la Tour (sans aucune suppression d'accès aux habitations).

Article 2: La Société BREBAND ET FILS devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie, de jour comme de nuit. Elle devra en particulier installer une signalisation réglementaire du chantier conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié. En cas de manquement à ses obligations, la responsabilité de la Société BREBAND ET FILS pourra être engagée.

Article 3: Dès la fin du chantier, la Société BREBAND ET FILS évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société BREBAND ET FILS à Lully.

Fait à PERRIGNIER, le 26 NOV. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN

MAIRIE DE PERRIGNIER (74) HAUTE-SAVOIE

Pour le maire empêché
L'adjoint :

publié le 26/11/2026